

Conseil Municipal du 31 mars 2022
Note de synthèse

Objet : Budget Ville – Exercice Budgétaire 2022 – Budget Primitif

I - Equilibre du Budget Primitif 2022

Dans le prolongement du débat sur le rapport d'orientations budgétaires 2022 qui s'est tenu lors du Conseil Municipal du 10 février 2022, la Ville de Juvisy-sur-Orge va procéder au vote de son Budget Primitif pour l'exercice en cours. Ce budget intègre le résultat des exercices antérieurs résultat du Compte Administratif 2021.

Ainsi, le Budget Primitif 2022 de la Ville s'équilibre en dépenses et en recettes à 53 080 289,02 € répartis par section comme suit :

- Fonctionnement : 37 344 174,78 €
- Investissement : 15 736 114,24 €

II - Section de Fonctionnement

a) Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement suivent deux objectifs majeurs issus du débat sur les orientations budgétaires 2022 : la stabilité des taux de fiscalité et le gel des tarifs des services pour la population.

L'ensemble des chapitres de recettes de fonctionnement est récapitulé dans le tableau suivant :

| Chapitres | | Budget Primitif 2022 |
|--------------------------------------|---|-----------------------------|
| 013 | Atténuations de charges | 34 000,00 € |
| 70 | Produit des services, du domaine et ventes diverses | 2 057 295,00 € |
| 73 | Impôts et taxes | 20 111 862,00 € |
| 74 | Dotations et participations | 5 072 368,61 € |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 446 855,00 € |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 6 387,00 € |
| 002 | Résultat reporté des exercices précédents | 9 615 407,17 € |
| TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT | | 37 344 174,78 € |

Les impôts et taxes (chapitre 73) représentent plus de 70% des recettes de fonctionnement hors reprise de résultat.

La taxe foncière et la compensation de la suppression de la taxe d'habitation devraient produire environ 14,51 millions d'euros de recettes (nature 73111). La progression de cette recette est essentiellement due à la revalorisation des bases d'imposition de 3,4% fixée par la loi de finances nationales n°2021-1900 du 30 décembre 2021.

A défaut de nouveaux transferts légaux de compétences vers la Métropole du Grand Paris, l'attribution de compensation (nature 73211) est stable à un peu moins de 3,56 millions d'euros.

La taxe additionnelle des droits de mutation est en hausse à 750 000 euros pour tenir compte du réalisé 2021.

Par ailleurs le chapitre 74 évolue peu dans la mesure où les dotations de l'Etat sont prévues comme stables et que les transferts de fiscalité notamment sur les exonérations de taxe d'habitation sont maintenant intégrés au chapitre 73.

La tarification des services (chapitre 70) intègre des estimations de fréquentation des cantines (nature 7067) et des structures petite enfance (nature 7066) calquées sur l'année 2021. A noter une hausse liée à l'augmentation du nombre d'élèves athégiens de l'école Tomi Ungerer (nature 70875). Les recettes de stationnement (natures 70383 et 70384) sont dimensionnées sur la base de la recette 2021.

Enfin, la reprise du résultat des exercices antérieurs permet d'abonder le budget communal à hauteur de 9,6 millions d'euros. La construction du nouveau groupe scolaire rue Vercingétorix avait été anticipé et ce cumul des résultats des exercices antérieurs permettra de venir abonder la section d'investissement par l'intermédiaire du virement à la section d'investissement.

b) Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement poursuivent plusieurs objectifs autour de deux autres grandes thématiques conformément au rapport sur les orientations budgétaires 2022 : soutenir tous les habitants et renforcer la solidarité, favoriser le bien-être et bien vivre dans une ville animée et dynamique.

L'ensemble des chapitres de dépenses de fonctionnement est récapitulé dans le tableau suivant :

| Chapitres | | Budget Primitif 2022 |
|--------------------------------------|--|------------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 8 464 977,34 € |
| 012 | Charges de personnel, frais assimilés | 12 777 400,00 € |
| 014 | Atténuation de produits | 147 000,00 € |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 5 474 712,00 € |
| 66 | Charges financières | 293 000,00 € |
| 67 | Charges exceptionnelles | 129 940,00 € |
| 68 | Dotations provisions semi-budgétaires | 10 000,00 € |
| 022 | Dépenses imprévues | 500 000,00 € |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 1 104 729,00 € |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 8 442 416,44 € |
| TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT | | 37 344 174,78 € |

Les dépenses de gestions (chapitres 011, 012, 014 et 65) sont stables par rapport au Budget Primitif 2021 conformément aux engagements de contenir les dépenses de fonctionnement de la Ville.

Les crédits ouverts en 2022 pour les dépenses de personnel (chapitre 012) sont en faible progression (+1,4%) par rapport à l'an passé.

Par rapport au réalisé 2021 (12 millions d'euros) on note une prévision d'évolution d'environ 770 000 € induite par plusieurs facteurs :

- le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), la réforme du Parcours professionnel, carrières et rémunérations (PPCR) et l'avancement des agents qui constituent des vecteurs de hausse constante d'environ 160 000 €.
- les postes nouveaux, liés au milieu scolaire (ATSEM, agents d'entretien, animateurs CLAS...) pour 160 000 €.
- l'effet report de la différence d'effectif réel 2021 et celui budgété en 2022 (impact de la masse salariale sur une année pleine, postes à pourvoir, dépenses non réalisées, etc.) pour 450 000 €.

Les charges à caractère général sont en baisse par rapport au Budget Primitif 2021, après mise en adéquation avec les dépenses réellement constatées au Compte Administratif 2021.

Les dépenses liées aux énergies et aux fluides (natures 60611 à 60622) représentent près de 900 000 €, avec une anticipation de hausses importantes des tarifs en raison du contexte international.

Les dépenses pour les fournitures d'entretien, de petits équipements et pour les vêtements de travail (natures 60631, 60632 et 60636) sont maintenues à un niveau élevé compte tenu de l'impact et de la persistance de la pandémie.

Les fournitures scolaires (nature 6067) anticipent la revalorisation souhaitée de la dotation par élève (35€ pour l'élémentaire et 40€ pour la maternelle) conformément aux engagements du Rapport d'Orientation Budgétaire 2022.

La nature 611 des contrats de prestation de services affiche 2,8 millions sur l'ensemble de la Ville. Les principaux contrats correspondent aux secteurs suivants :

- Animation périscolaire et extra-scolaire (délégation de service public) pour 1,2 million d'euros
- Marché de propreté urbaine 690 000 €
- Marché Jeunesse 300 000 €

Ces trois contrats représentent à eux seuls près de 80% du montant de cette nature.

Une enveloppe d'un peu plus de 1 million d'euros sera dédiée aux dépenses d'entretien et de réparations (ensemble des natures 615), en augmentation de 10% par rapport au réalisé 2021. Cette anticipation d'augmentation est principalement motivée par la hausse des prix des contrats (inflation).

La nature des fêtes et cérémonie (nature 6232) traduit la volonté de la Ville de mettre l'accent sur l'animation et le bien vivre ensemble. Point d'orgue avant l'été, la Fête de la Ville se tiendra le 18 juin.

Le chapitre 65 des autres charges de gestion courante progresse de 289 000 € pour s'établir à un peu moins de 5,5 millions d'euros. Outre l'augmentation du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT, nature 65541), dont le montant pourrait encore évoluer en fonction des orientations budgétaires de l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre, les droits d'informatique en nuage (cloud service) sont en très nettes progression avec la reprise en propre de la compétence.

Conformément aux engagements du Rapport d'Orientation Budgétaire 2022, une aide nouvelle via une enveloppe de 55 000 € (nature 658822) sera dédiée aux familles pour les accompagner dans le financement de leur mode de garde privée : ces dispositions feront l'objet d'une délibération dédiée en conseil municipal.

A noter que la subvention d'équilibre du CCAS est elle aussi revalorisée à 335 000 €. Cette structure, indispensable pour venir en aide aux personnes vulnérables, verra sa subvention complétée autant que nécessaire au cours de l'année notamment si l'analyse des besoins sociaux venait à appeler des dépenses complémentaires dans le cadre du nouveau règlement des aides facultatives. La solidarité avec l'Ukraine et ses habitants déplacés en raison de la guerre sera entière : en plus du versement d'une subvention exceptionnelle de 18 000 €, la municipalité étudie toutes les hypothèses pour accueillir au mieux des réfugiés : à ce titre la subvention du CCAS a été augmentée de 12 000 € pour anticiper d'éventuels besoins.

La Ville réaffirme aussi son soutien au tissu associatif avec une enveloppe des subventions dédiées à hauteur de 500 000 €.

Enfin, au bénéfice d'un recours modéré à l'emprunt sur les dernières années, le profil d'extinction de la dette implique un volume d'intérêts de la dette ne dépassant pas 300 000 €.

L'ensemble de ces dépenses de fonctionnement, inférieures aux recettes de fonctionnement décrites dans le sous-chapitre précédent, permet de dégager un virement à la section de fonctionnement de 8,4 millions d'euros.

III - Section d'investissement

a) Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement inscrites au Budget Primitif 2022, restes à réaliser compris, se répartissent comme suit :

| Chapitres | | Budget Primitif 2022 |
|--------------------------------------|--|------------------------|
| 13 | Subventions d'investissement | 1 127 324,00 € |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 3 300 000,00 € |
| 23 | Immobilisations en cours | 448 552,38 € |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 860 000,00 € |
| 1068 | Excédents de fonctionnement capitalisés | 45 432,42 € |
| 024 | Produits des cessions d'immobilisations | 27 660,00 € |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 1 104 729,00 € |
| 041 | Opérations patrimoniales | 380 000,00 € |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 8 442 416,44 € |
| TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT | | 15 736 114,24 € |

Les subventions d'investissement forment une recette de près de 1,13 million d'euros et proviennent de différents financeurs :

- Subvention DSIL par l'Etat 120k€ (et 30k€ de restes à réaliser 2021)
- Subvention pour l'école numérique par l'Etat 100k€
- Subvention de la MGP au titre du FIM et de Centre-Ville Vivants 150k€
- Subvention du département pour le futur groupe scolaire 310k€ (et 320k€ de restes à réaliser 2021 pour le précédent contrat départemental)
- Reversement des amendes de police 100k€

A noter que la Ville n'inscrit par prudence que les subventions notifiées, ce qui ne préjuge en rien des autres possibilités de subventionnement en cours d'instruction.

Avec le produit de la taxe d'aménagement et le remboursement de la TVA, le chapitre 10 des dotations devrait s'élever à 860 000 €.

Au chapitre 23 sont inscrits une provision de 300K€ pour les avances marchés (inscription équivalente faite en dépenses) et 148K€ en reste à réaliser correspondant à l'avance versée en 2021 pour le marché du groupe scolaire.

Cette année, le remboursement en capital représentera une dépense de 1,2 million d'euros.

Les 3,3 millions d'euros d'emprunts inscrits au Budget Primitif 2022 se décomposent en deux volets :

- L'emprunt en reste à réaliser 2021 sur 2022 pour 1,3 million d'euros ferme
- L'emprunt nouveau 2022 pour 2,0 millions d'euros, à mobiliser en fonction du degré de réalisation des dépenses d'investissement

Pour rappel, la collectivité s'est fixée pour objectif de ne pas dépasser son endettement du 1er janvier 2020, soit 11,05M€. Selon que l'emprunt d'équilibre de 2M€ sera ou non réalisé, l'endettement fin 2022 se situera entre 8,45M€ et 10,45M€, dans tous les cas en dessous du seuil fixé.

A noter que les opérations patrimoniales sont neutres budgétairement puisqu'inscrites en dépenses et recettes dans la section d'investissement.

b) Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement inscrites au Budget Primitif 2022, restes à réaliser compris, se répartissent comme suit :

| Chapitres | | Budget Primitif 2022 |
|--------------------------------------|--|------------------------|
| 20 | Immobilisations incorporelles | 297 114,36 € |
| 204 | Subventions d'équipement versées | 20 000,00€ |
| 21 | Immobilisations corporelles | 6 721 859,95 € |
| 23 | Immobilisations en cours | 6 230 931,62 € |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 150 000,00 € |
| 13 | Subventions d'investissement | 200 000,00 € |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 1 220 400,00 € |
| 27 | Autres immobilisations financières | 9 500,00 € |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 6 387,00 € |
| 041 | Opérations patrimoniales | 380 000,00 € |
| 001 | Solde d'exécution négatif reporté | 499 921,31 € |
| TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT | | 15 736 114,24 € |

Le remboursement du capital de la dette (chapitre 16) représentera 1,2 million d'euros sur l'année comme décrit précédemment.

Conformément aux orientations budgétaires actées en début d'année, la Ville poursuivra l'objectif d'investir pour améliorer le cadre de vie et anticiper les besoins et la transition énergétique. Pour cela, 13,3 millions d'euros de crédits sont ouverts pour les dépenses d'équipement. L'estimation de réalisation 2022 visé est de 10,16 millions d'euros afin d'utiliser progressivement le fonds de roulement. Hors restes à réaliser, cela correspond à de nouvelles dépenses engagées à 8,82 millions d'euros.

Le futur groupe scolaire entre dans sa phase de construction : le projet va mobiliser à lui seul environ 5,03 millions d'euros en 2022.

Les 3,79 millions d'euros restants d'investissement nouveaux 2022 (hors restes à réaliser) se ventilent dans les grandes thématiques suivantes :

- Cadre de vie 1,91M€ : l'embellissement des parcs et jardins, la préservation du cadre de vie et l'entretien bâtementaire viseront prioritairement une réduction de l'impact énergétique et leur mise en accessibilité.
- Scolaire et petite enfance 1,30M€ : avec sept écoles primaires et cinq accueils petite enfance, la Ville se doit d'organiser l'entretien de ces bâtiments.
- Modernisation des services 0,30M€ : la Ville a désormais terminé la démutualisation de ses systèmes d'information avec l'EPT et gère en interne via son propre service.
- Divers 0,28M€ : cette catégorie rassemble l'ensemble de l'investissement courant et récurrent des services.

La Ville va procéder à deux acquisitions foncières comptabilisées précédemment dans la thématique du cadre de vie :

- Terrain 80 rue Argeliès (0,6M€), objet de la délibération présentée ce même jour
- Terrain correspondant au protocole foncier du GPI (0,4M€)

Hors acquisitions foncières et hors modernisation des services, voici une liste non exhaustive des principales réalisations nouvelles (hors restes à réaliser) pour 2022 :

| | |
|---|-----------|
| Aménagements de la grande rue (1ère tranche) | 240 000 € |
| Jaurès 1 : rénovation de la toiture | 203 000 € |
| Plan numérique à l'école | 150 000 € |
| Travaux de consolidation sur l'Observatoire (non faits en 2021) | 150 000 € |
| Jaurès 1 : changement fenêtres (2ème tranche non faite en 2021) | 106 000 € |
| Travaux sur locaux associatif | 100 000 € |
| Michelet : changement CTA | 80 000 € |
| Préemption commerces | 60 000 € |
| Jaurès 3 : remplacement du revêtement de sol des classes | 50 000 € |
| Ecoles : peintures des classes et locaux | 50 000 € |
| WC PMR cimetières | 40 000 € |
| MPE : changement de fenêtres | 34 000 € |
| Plantation d'arbres | 30 000 € |
| Aire de jeux | 25 000 € |

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver chapitre par chapitre le Budget Primitif Ville 2022 selon le détail suivant :

FONCTIONNEMENT

| Chapitres | | Dépenses | Recettes |
|-----------------------------|---|------------------------|------------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 8 464 977,34 € | |
| 012 | Charges de personnel, frais assimilés | 12 777 400,00 € | |
| 014 | Atténuation de produits | 147 000,00 € | |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 5 474 712,00 € | |
| 66 | Charges financières | 293 000,00 € | |
| 67 | Charges exceptionnelles | 129 940,00 € | |
| 68 | Dotations provisions semi-budgétaires | 10 000,00 € | |
| 022 | Dépenses imprévues | 500 000,00 € | |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 8 442 416,44 € | |
| 013 | Atténuations de charges | | 34 000,00 € |
| 70 | Produit des services, du domaine et ventes diverses | | 2 057 295,00 € |
| 73 | Impôts et taxes | | 20 111 862,00 € |
| 74 | Dotations et participations | | 5 072 368,61 € |
| 75 | Autres produits de gestion courante | | 446 855,00 € |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 1 104 729,00 € | 6 387,00 € |
| 002 | Résultat anticipé des exercices précédents | | 9 615 407,17 € |
| TOTAL FONCTIONNEMENT | | 37 344 174,78 € | 37 344 174,78 € |

INVESTISSEMENT

| Chapitres | | Dépenses | Recettes |
|-----------------------------|--|------------------------|------------------------|
| 20 | Immobilisations incorporelles | 297 114,36 € | |
| 204 | Subventions d'équipement versées | 20 000,00 € | |
| 21 | Immobilisations corporelles | 6 721 859,95 € | |
| 23 | Immobilisations en cours | 6 230 931,62 € | 448 552,38 € |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 150 000,00 € | 860 000,00 € |
| 1068 | Excédents de fonctionnement capitalisés | | 45 432,42 € |
| 13 | Subventions d'investissement | 200 000,00 € | 1 127 324,00 € |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 1 220 400,00 € | 3 300 000,00 € |
| 27 | Autres immobilisations financières | 9 500,00 € | |
| 024 | Produits des cessions d'immobilisations | | 27 660,00 € |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 6 387,00 € | 1 104 729,00 € |
| 041 | Opérations patrimoniales | 380 000,00 € | 380 000,00 € |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | | 8 442 416,44 € |
| 001 | Résultat anticipé des exercices précédents | 449 921,31 € | |
| TOTAL INVESTISSEMENT | | 15 736 114,24 € | 15 736 114,24 € |

- dire que la délibération 2021-84 en date du 16 décembre 2021 relative au mandatement des dépenses d'investissement - exercice 2022 est abrogée
- dire que Madame le Maire et Madame le Receveur sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Annexe : maquette budgétaire M14 du Budget Primitif 2022, budget principal ville

Rapporteur : Sébastien Bénéteau